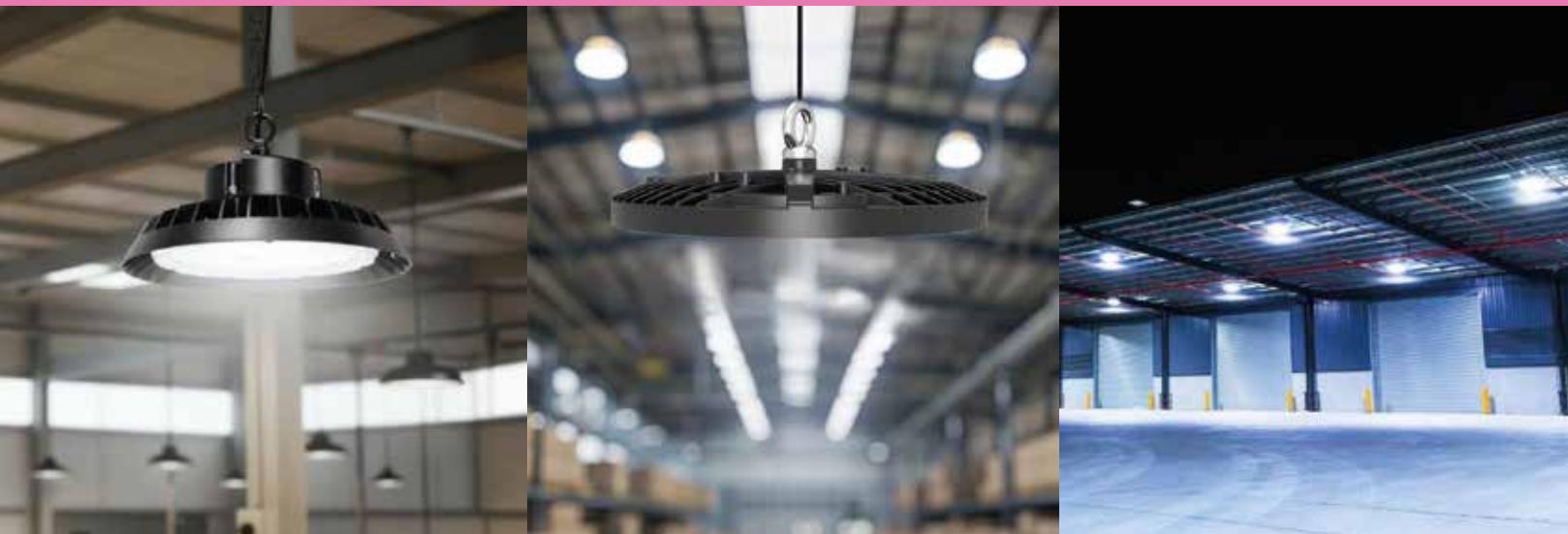


L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR / BAT EQ 127



Luminaire d'éclairage général à modules LED

Les opérations BAT-EQ-127 concernent le remplacement ou la mise en place de luminaires à modules LED performants dans les bâtiments tertiaires.

L'objectif : moderniser l'éclairage pour améliorer le confort, diminuer la consommation électrique et bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

POURQUOI CHANGER VOS LUMINAIRES ?

- **Réduction significative de la consommation électrique liée à l'éclairage.**
- **Moins de maintenance grâce à une durée de vie allongée.**
- **Possibilité d'obtenir une prime CEE si les critères techniques et administratifs sont respectés.**

QUE COMPREND L'OPÉRATION ?

Étude préalable

Audit de l'éclairage existant et dimensionnement (réalisé par un professionnel habilité, RGE étude si demandé pour la démarche CEE).

Fourniture et pose

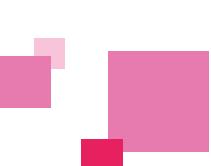
Installation de luminaires conformes aux critères BAT-EQ-127

Mise en service et justificatifs

Mesures et relevés finaux, factures, études et certificats fournis pour instruction de la demande CEE.

BÉNÉFICES POUR LA COPROPRIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- **Économies d'énergie durables** — diminution significative de la facture d'éclairage.
- **Moins d'interventions de maintenance** — luminaires longue durée $L80 \geq 50\text{ k h}$.
- **Confort visuel et qualité de la lumière** — meilleure uniformité et rendu des couleurs.
- **Financement possible via les CEE** — prise en charge partielle ou totale selon dossier.





CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES LUMINAIRES

Pour bénéficier des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour le remplacement de luminaires éligibles à la fiche BAT-EQ-127, plusieurs critères doivent être respectés : la durée de vie, l'efficacité lumineuse, leur conformité aux normes, la modularité de l'éclairage, l'étanchéité et la réalisation d'une étude préalable par un bureau d'études, certifié RGE éclairage.



Durée de vie ≥ 50 000h

La durée de vie prolongée reflète une qualité supérieure, garantissant des performances constantes et fiables sur le long terme.

La durée de vie calculée à 25°C supérieure ou égale à 50 000 heures pour une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20 % conformément à la norme **EN 62722-2-1** et à la méthode d'extrapolation TM21.



THD <25%

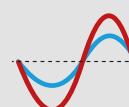
Cette particularité réduit les interférences électriques, limitant ainsi les perturbations sur le réseau électrique, améliorant la durabilité des équipements et garantissant une consommation électrique optimisée.

Taux de distorsion harmonique doit être sur le courant inférieur à 25% selon la norme **EN 61000-3-2**.



Efficacité lumineuse

Les produits doivent avoir une efficacité lumineuse supérieure ou égale à 120 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme **NF EN 62262**. Pour les autres, supérieure ou égale à 140 lumens par watt



Facteur de déphasage

Cette caractéristique minimise les interférences électriques, donc une réduction des perturbations sur le réseau électrique, une meilleure durabilité des équipements et une efficacité énergétique accrue. Le facteur de déphasage supérieur ou égal à 0,9 quelle que soit la puissance selon la norme **EN 61000-3-2**.



La régulation automatique

Le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.



Réparabilité

Le ou les modules LED et leurs appareillages d'alimentation associés sont remplaçables. Cela favorise une maintenance simple et économique, prolongeant ainsi la durée de vie des luminaires tout en offrant la possibilité de mettre à niveau les composants pouvant intégrer des innovations technologiques.



CEE Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

HIGH BAY ROND



HB250W CEE
3700 619 441 726

High Bay LED 250W module &
alimentation remplaçables IP65 CEE

DIM PACK : 335 x335 x135mm | 2,14Kg

DIM OUTER : 690 x350 x290mm | 8,56Kg | 4pcs

QUANTITE / PALETTE : 60pcs



+ IP65	ULR < 3%	CONS : 250W	185LM/W	LED MODULE REMPLACABLE	ALIMENTATION REMPLACABLE	DRIVER DIMMABLE 0-10V	5 years
230V~50Hz	5500K	90°	HAUTEUR INSTALLATION 13M MAX	DIM: Ø320 x148mm	IRC >70	IK 08 CHAÎNE + ETRIER	2 MODES DE FIXATION 50 000H CLASS I CE

Le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

Cert/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	<ul style="list-style-type: none"> EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 EN IEC 61547:2023
LVD	2014/35/EU	<ul style="list-style-type: none"> EN IEC 60598-1:2021+A11:2022 EN IEC 60598-2-1:2021 EN 62493:2015+A1:2022
RoHS	2011/65/EU	

Facteur de puissance > 0.9
Durée de vie : 50 000H (L80B10) - Ta@25°C
5500K | Blanc froid
Alimentation remplaçable dimmable 0-10V
Source lumineuse remplaçable
THD <10%
Câble 30cm
Plage de température de fonctionnement : -10°C à 45°C
Aluminium - Noir

Conforme à la fiche CEE,BAT-EQ-127, visant le remplacement des luminaires à module LED des bâtiments tertiaires existants.



HB250WCEE | HIGH BAY ROND

Données du produit

Nom du produit complet	HB250WCEE
Code EAN	3700 619 441 726

Informations générales

Source lumineuse remplaçable	Oui
Nombre d'appareillages	1 unité
Driver inclus	Oui
Type de lampe	LED
Garantie	5 ans

Fonctionnement et électricité

Tension d'entrée	220-240V~
Fréquence linéaire	50Hz
Courant d'entrée	1,08A
Courant d'appel	<80A/350µS @230Vac
Consommation électrique	240W max
Facteur de puissance (fraction)	0,9
Câble d'alimentation	H05RN-F 3G1, 0mm ² 30cm
Nombre de produits par type disjoncteur	B10:4pcs/ B16:7pcs/ B20:8pcs/ B25:11pcs C10:7pcs/ C16:11pcs/ C20:14pcs/ C25:18pcs D10:14pcs/ D16:23pcs/ D20:29pcs/ D25:37pcs
Classe de protection électrique	Classe I

HB250WCEE | HIGH BAY ROND

Mécanique et boîtier

Matériaux du corps	Aluminium
Matériaux du cache optique/de la lentille	Polycarbonate
Matériaux de fixation	Acier
Couleur du corps	Noir
Finition du corps	Revêtement en poudre polyester électrostatique
Dimensions	148 x Ø320mm
Indice de protection	IP65
Protection contre les chocs mécaniques	IK08
Poids net (pièce)	2,1Kg

Performances initiales

Tolérance de flux lumineux	-5%
Chromaticité initiale	(0.33, 0.35)
Tolérance de consommation électrique	+2,5%
Écart type de chromaticité (ellipse de McAdam)	≤3

Durées de vie (conformes IES)

Taux de défaillance de l'appareillage à la durée de vie utile moyenne de 50 000 h	0,5%
Flux lumineux sortant à la durée de vie utile moyenne de 50 000 h	L80B10

Données techniques de l'éclairage

Flux lumineux	46 250lm
Rouge saturé (R9)	≥0
Température de couleur corrélée (nom.)	5500K
Efficacité lumineuse (nominale)	185lm/W
Indice de rendu de couleur (IRC)	>70
Angle d'ouverture du faisceau de la source lumineuse	120°
Type d'optique	faisceau focalisé
Diffusion du faisceau de lumière du luminaire	90°
Indice UGR	24
THD	<10%
ULR	<3%

Commandes et gradation

Variation de l'intensité lumineuse	Oui
Driver / unité d'alimentation électrique / transformateur	Bloc d'alimentation avec commande 0-10V
Interface de commande	0-10V
Flux lumineux constant	Oui
Niveau de gradation maximal	5%

HB250WCEE | HIGH BAY ROND

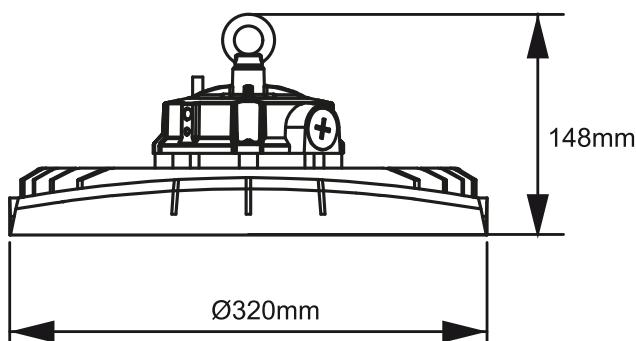
Approbation et application

Essai au fil incandescent	650°C
Inflammabilité	Pour montage sur surfaces normalement inflammables
Marquage CE	Oui
Risque photobiologique	Groupe 1 @200mm selon EN62778
Conforme à RoHS	Oui
Conforme à EMC	Oui
Conforme à LVD	Oui
Performance température ambiante Tq	25°C
Valeur de scintillement (PstLM)	<1
Gamme de températures ambiantes	-30°C~+50°C

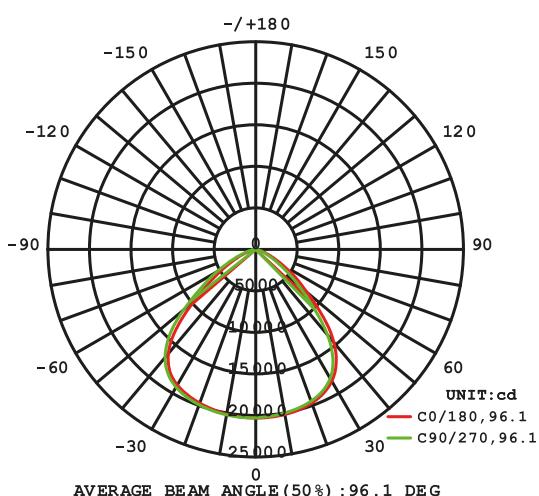
Données logistiques

Quantité inner	1
Dimensions inner	335 x335 x135mm
Quantité outer	4
Dimensions outer	690 x350 x290mm
NB pièce/ palette (120x80cm)	60

Schéma dimensionnel



Courbe photométrique



XANLITE



DÉTECTEUR DE MOUVEMENT & DE LUMINOSITÉ



DMLICEE
3700 619 440 095

Détecteur de mouvement et de luminosité pilotable CEE compatible éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM INNER : 290x272x60mm | 0.99Kg | 20pcs

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

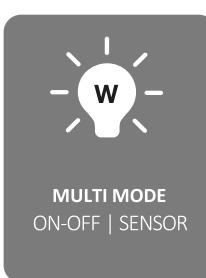
QUANTITE / PALETTE : 1998pcs



**DETECTEUR DE MOUVEMENT
15M**



**DETECTION DE
LUMINOSITE**



**MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR**



**VARIATEUR
D'INTENSITÉ**



MINUTERIE
TEMPS DE MAINTIEN
DE L'ÉCLAIRAGE LORS
D'UNE DÉTECTION



**COMPATIBLE
TELECOMMANDE
IR**



**CONNECTEUR
RAPIDE**



**REGLAGE MANUEL
OU A DISTANCE**



**MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS**



**DIM:
Ø54
X34.6mm**

2 years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	<ul style="list-style-type: none">EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021EN IEC 61547:2023

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes

RoHS

2011/65/EU



DÉTECTEUR DE MOUVEMENT & DE LUMINOSITÉ INFRAROUGE



DMLPIRCEE
3700 619 441 245

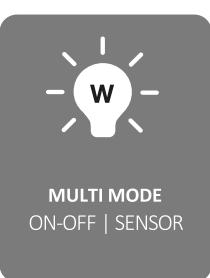
Détecteur de mouvement et de luminosité infrarouge pilotable CEE compatible éclairages de puissance

DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM INNER : 290x272x60mm | 0.99Kg | 20pcs

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : 1998pcs



DIM:
Ø54
X43mm

2 years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	<ul style="list-style-type: none"> EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 EN IEC 61547:2023

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes



CEE Les certificats
d'économies d'énergie



DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ



DLICEE
3700 619 441 740

Détecteur de luminosité pilotable CEE compatible éclairages de puissance

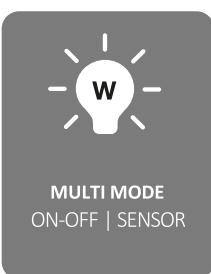
DIM PACK : 65x56x50mm | 0.04Kg

DIM OUTER : 320x305x290mm | 5.5Kg | 100pcs

QUANTITE / PALETTE : XXpcs



DETECTION DE
LUMINOSITE



MULTI MODE
ON-OFF | SENSOR



VARIATEUR
D'INTENSITÉ



COMPATIBLE
TELECOMMANDE
TELDMICEE



CONNECTEUR
RAPIDE



MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS



IP65

DIM:
Ø54
X43mm



Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	<ul style="list-style-type: none"> EN IEC 55015 : 2019 + A11 : 2020 EN IEC 61000-3-2 : 2019 + A1 : 2021 EN 61000-3-3 : 2013 + A1 : 2019 + A2 : 2021 EN IEC 61547:2023
RoHS	2011/65/EU	

Angle de détection : 30° -150°
Fréquence : 5.8GHz ± 75MHz
Puissance des micro-ondes : <0.3mW
Puissance en veille : <0.5W
Classification IP : IP65
Signal micro-ondes

XANLITE

TÉLÉCOMMANDE



TELDMLICEE
3700 619 440 170

Télécommande compatible détecteur de mouvement et de luminosité DMLICEE.

DIM PACK : 160x72x28mm | 0.17Kg

DIM INNER : 295x80x170mm | 1.95Kg | 10pcs

DIM OUTER : 425x310x192mm | 10.2Kg | 50pcs

QUANTITE / PALETTE : XXXpcs



MINUTERIE



VARIATEUR
D'INTENSITÉ



15M
DISTANCE DE
CONTRÔLE



COMPATIBLE DETECTEURS
DMLICEE & DMLPIRCEE
& DLICEE



COMPATIBLE
DMLICEE & DMLPIRCEE
& DLICEE

15M

DISTANCE DE
CONTRÔLE



MULTI-MODES
MULTI-SCENARIOS

DIM:
145 x65
x20MM



PILE INCLUSES

2
ans
years

Cerf/Test report	Directive	Normes
EMC	2014/30/EU	<ul style="list-style-type: none"> EN 55014-1:2021 EN 55014-2:2021 EN IEC 61000-4-3:2020 EN 61000-4-2:2009
RED	2014/53/EU	<ul style="list-style-type: none"> EN 300 220-1/-2 EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11) EN 62311:2020
RoHS	2011/65/EU	

Fréquence porteuse : 38KHz ± 2KHz
Distance de fonctionnement : 15M max (3V)
Angle d'émission : < 30°
Courant de veille : < 1.2uA
Courant de fonctionnement : < 5mA
Courant de crête : < 30mA
Température de fonctionnement : -20° +60°C
Température de stockage : -30° +85°C

Piles 2x AAA incluses

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-127**

Luminaire à modules LED

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un luminaire à modules LED.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Les luminaires à modules LED mis en place respectent les critères suivants :

- durée de vie calculée à 25°C supérieure ou égale à 50 000 heures pour une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20 % conformément à la norme EN 62722-2-1 et à la méthode d'extrapolation TM21 ;
- efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance totale du luminaire auxiliaire d'alimentation compris) :
 - supérieure ou égale à 120 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme NF EN 62262 ;
 - supérieure ou égale à 140 lumens par watt pour les autres luminaires ;
- toutefois, dans le cas où l'indice de rendu des couleurs (IRC) est supérieur ou égal à 90 selon la norme NF EN 62717, avec R9 > 0, l'efficacité lumineuse est supérieure ou égale à :
 - 108 lumens par watt pour les luminaires ayant un indice de protection aux chocs (IK) supérieur ou égal à 10 selon la norme NF EN 62262 ;
 - 126 lumens par watt pour les autres luminaires ;
- facteur de déphasage supérieur ou égal à 0,9 quelle que soit la puissance selon la norme EN 61000-3-2 ;
- taux de distorsion harmonique sur le courant inférieur à 25 % selon la norme EN 61000-3-2 ;
- groupe de risque photobiologique strictement inférieur à « 2 » selon la norme NF EN 60598-1 Luminaires – Partie 1 : exigences générales et essais ;
- le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible ;
- le ou les modules LED et leurs appareillages d'alimentation associés sont remplaçables.

La mise en place des luminaires à modules LED fait l'objet d'une étude préalable de dimensionnement de l'éclairage effectuée, datée et signée par un professionnel ou un bureau d'études, et datée et signée par le bénéficiaire.

Cette étude dresse l'état des lieux des équipements en place avant rénovation, identifie les besoins afin de garantir le bon éclairage général des locaux et la maîtrise des consommations d'énergie dans le respect des exigences réglementaires, indique les caractéristiques, le nombre et l'implantation des nouveaux luminaires, indique la puissance installée par m² de surface utile éclairée et dimensionne les économies d'énergie attendues. Le professionnel ou le bureau d'études dispose d'une qualification « RGE étude » dans le domaine de l'éclairage.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place de luminaires à modules LED, la quantité d'équipements installés, leur puissance, leur durée de vie calculée à 25°C, leur chute de flux lumineux à l'issue de

leur durée de vie, leur efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris), leur indice de rendu des couleurs (IRC) et leur R9, leur indice de protection aux chocs (IK) si l'efficacité lumineuse est inférieure à 140 lm/W, leur facteur de déphasage, leur taux de distorsion harmonique, le groupe de risque photobiologique et le fait que le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un nombre donné de luminaires identifiés par leur marque et référence ainsi que la puissance de ces luminaires. Elle est complétée dans ce cas par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marque et référence mis en place sont des luminaires à modules LED. Ce document précise la durée de vie des luminaires calculée à 25°C, leur chute de flux lumineux à l'issue de leur durée de vie, leur efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris), leur indice de protection aux chocs (IK), ou leur IRC, si l'efficacité lumineuse est inférieure à 140 lm/W, leur facteur de déphasage, leur taux de distorsion harmonique, le groupe de risque photobiologique et le fait que le luminaire est adapté pour la régulation automatique par gradation de puissance en fonction de l'éclairage naturel du local dès lors que cet éclairage est possible.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont l'étude de dimensionnement de l'éclairage préalable à la mise en place des luminaires à modules LED et le justificatif de la qualification du professionnel ou du bureau d'études ayant effectué cette étude.

La déclaration de conformité UE des luminaires est archivée par le demandeur, ainsi que les rapports d'essais relatifs à l'efficacité lumineuse (auxiliaire d'alimentation compris) et à la chute de flux lumineux à l'issue de la durée de vie annoncée des luminaires. Les rapports d'essais justifiant les autres performances requises sont communiqués par le fabricant ou le metteur sur le marché, à la demande des agents chargés des contrôles, dans un délai de quinze jours. Ces rapports d'essais portent sur toutes les exigences de la présente fiche ; ils indiquent la référence précise des normes européennes prises en compte pour réaliser les essais, et comportent une photographie des luminaires testés ainsi que les marque et référence des luminaires.

Les rapports d'essais sont établis par des laboratoires accrédités pour les essais prescrits. Cette accréditation est délivrée par des organismes faisant partie du réseau d'accréditation international ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) dont fait partie l'organisme français COFRAC et l'organisme européen EA (European accreditation). Les rapports d'essais sont, le cas échéant, traduits en français à la demande des agents chargés des contrôles.

4. Durée de vie conventionnelle

Secteurs	Durée de vie conventionnelle (en années)
Hôtellerie	17
Restauration	33
Commerces < 400 m ²	17
Bureaux	33
Santé	17
Enseignement	42
Entrepôts/Plateformes logistiques	17
Commerces > 400 m ²	17